



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

Montréal, le 8 septembre 2021

Sandra Ka Hon Chu et Janet Butler-McPhee, Codirectrices générales
Réseau juridique VIH
schu@hivlegalnetwork.ca
jbutler@hivlegalnetwork.ca

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, les réponses au questionnaire que vous nous avez fait parvenir dans le cadre des élections fédérales 2021. Nous espérons que les réponses fournies vous permettront de mieux comprendre notre action politique.

Vous trouverez, dans les prochaines semaines, plus de détails concernant nos politiques sur notre site web : <http://www.blocquebecois.org/>

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe électorale du Bloc Québécois 2021



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

1. Rétablir les fonds de la stratégie fédérale sur le VIH : Votre parti s'engage-t-il à collaborer avec les organismes canadiens de réponse au VIH afin de rétablir les ressources détournées et retenues, mais qui sont nécessaires pour combler les lacunes de la réponse canadienne au VIH; et à financer adéquatement le plan fédéral d'action sur le VIH?

Oui. Comme vous le savez, le Bloc Québécois demande depuis 2007 à ce que le financement du fédéral dans la lutte contre le SIDA soit augmenté. Bien que nous n'ayons pas pris part aux délibérations du comité permanent de la santé de juin 2019, nous travaillerons pour augmenter à 100 millions \$ par année le financement fédéral pour répondre au VIH.

2. Protéger la santé publique et sauver des vies par des services de réduction des méfaits et des politiques plus sensées et fondées sur des données probantes relativement aux drogues. Votre parti prendra-t-il les mesures nécessaires suivantes afin de répondre à la crise des surdoses?

a) Décriminaliser complètement les activités liées à la possession simple de drogues, et abroger les peines criminelles et toutes les autres pénalités (administratives et d'autre nature) pour la consommation personnelle et pour la division et le partage de drogues.

Oui, le Bloc Québécois souhaite étudier la meilleure façon dont la décriminalisation pour possession pourrait être implantée. Le Bloc Québécois est conscient que cette mesure sera efficace seulement si elle est jumelée à des initiatives de première ligne qui permettront aux corps policiers de rediriger les consommateurs de drogues vers des ressources d'aide. Cela permet de désengorger notre système de justice et d'influencer positivement les consommateurs quant aux dangers liés aux drogues. C'est pourquoi nous affirmons que la décriminalisation doit être conjuguée à un financement accru du fédéral en santé. Nous avons appuyé les recommandations du rapport 6 du Comité de la sécurité publique qui cherchait à décriminaliser la possession simple de toutes les drogues illicites. Nous serions prêts à appuyer en deuxième lecture un tel projet de loi gouvernemental à cet effet.

b) En consultation significative avec les personnes qui consomment des drogues, mettre en œuvre diverses options pour assurer un approvisionnement sécuritaire en substances contrôlées, aux personnes qui autrement sont exposées au risque de surdose potentiellement mortelle ou à d'autres conséquences sérieuses pour leur santé en raison du marché illégal de drogues toxiques.

Le Bloc Québécois est en faveur des politiques de réduction des méfaits. Le Bloc Québécois est favorable notamment aux sites d'injection supervisée et l'analyse de la composition des substances. L'approche québécoise de lutte contre la toxicomanie a déjà fait ses preuves et le



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

Bloc Québécois est favorable à ce que les groupes communautaires puissent recevoir le soutien nécessaire afin de faire le travail de terrain qui contribue grandement à combattre la toxicomanie et réduire les méfaits qui y sont reliés.

Le fédéral doit effectivement accorder une exemption de catégorie pour protéger les clients et le personnel des services de consommation supervisée (SCS), y compris bénévole, contre d'éventuelles poursuites pour possession de drogues ou pour des activités susceptibles de constituer un « trafic », dès lors qu'un certain nombre de conditions minimales sont respectées.

3. Protéger la santé des détenus et la santé publique en soutenant des programmes efficaces de seringues et d'aiguilles dans les prisons. Compte tenu du corpus écrasant de données démontrant l'efficacité des programmes de seringues et d'aiguilles en prison, est-ce que votre parti va : a) appuyer leur mise en œuvre continue dans les prisons fédérales du Canada; b) promouvoir la transparence concernant le statut de fonctionnement du PÉSP; et c) s'engager à consulter les détenu-es, chercheur-es et organismes communautaires détenant de l'expertise en matière de santé en prison, pour résoudre les problèmes fondamentaux du programme actuel afin que les détenu-es qui ont besoin de ce service de santé puissent y avoir un accès effectif?

Le Bloc Québécois est favorable à l'idée de mettre en place des programmes d'échange de seringues dans les pénitenciers du Canada. Par le passé, le Bloc Québécois a fait parvenir aux ministres responsables ses inquiétudes sur le « Programme d'échange de seringues en prison du Service correctionnel du Canada ». Le Bloc Québécois ne s'oppose pas à la mise en œuvre des mesures de réduction des méfaits, mais demande que le programme dispose de toutes les ressources nécessaires pour combler le manque de consultation préalable avec le syndicat local, les détenu-e-s, les chercheurs et les organismes concernant les différents moyens d'implantation, notamment sur : le programme d'échange de seringues dans les cellules et les espaces supervisés; le rehaussement de l'accessibilité des ressources médicales sur un horaire plus complet; et la possibilité pour les détenu-e-s d'analyser les substances sous leur possession.

4. Limiter la « criminalisation disproportionnée » du VIH. Votre parti s'engage-t-il à appliquer les recommandations du Comité permanent de :

a) modifier le Code criminel en consultation avec le secteur du VIH (y compris en excluant la non-divulgaration du VIH de la portée des dispositions sur l'agression sexuelle);

Nous sommes désireux de travailler de concert avec les organismes qui ont comme principale vocation de combattre la discrimination de personnes atteintes du VIH dans le but d'améliorer l'encadrement de règles et de procédures visant à contrer la discrimination. Le Bloc Québécois est d'accord avec la directive de la procureure générale du Canada de décembre 2018 de



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

cesser d'intenter des poursuites contre des personnes dont la charge virale est supprimée. Le Bloc Québécois croit, à l'instar de 170 organismes du milieu, que les poursuites pour non-divulgence du VIH devraient être intentées lorsque le comportement en question était intentionnel et a entraîné la transmission réelle du virus.

et de b) collaborer avec les gouvernements des provinces à développer une politique améliorée et cohérente en matière de poursuites, à l'échelle du pays?

Le Bloc Québécois souhaite que les problèmes de consommation de drogue soient considérés à priori comme un enjeu de santé publique et non pas exclusivement comme un problème de criminalité. Le Bloc Québécois souhaite que le fédéral augmente son financement en santé à la hauteur de 35% des coûts afin de permettre au Québec et aux provinces de faciliter l'accès aux traitements et aux services de premières lignes.

5. Protéger la santé et les droits de la personne des travailleuse(-eur)s du sexe. Votre parti appuiera-t-il l'abrogation de toutes les lois criminelles spécifiques au travail du sexe, y compris la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, et consultera-t-il les travailleuse(-eur)s du sexe pour développer une vision holistique d'une réforme du droit qui améliorera leur santé et leur sécurité?

Avant de supprimer toutes les lois touchant le Code criminel, le Bloc Québécois propose d'étudier l'approche fédérale avec toutes les parties prenantes, incluant les travailleuses du sexe et les organismes du milieu.